Point d'information sur l'épisode pluvieux de fin mai à début juin 2016

I Description générale de l'évènement

I.1 Précipitations exceptionnelles en région Centre-Val de Loire

Du samedi 28 au mardi 31 mai 2016, de nombreuses régions ont connu des précipitations importantes, voire exceptionnelles dans certains cas. Selon Météo France, le cumul de la quantité d'eau tombée durant cette période très courte est équivalent à celui d'un à deux mois de précipitations. Pour ne prendre qu'un seul exemple : à Orléans, le cumul sur trois jours est de l'ordre de 100 mm alors que la moyenne mensuelle est de 64 mm.

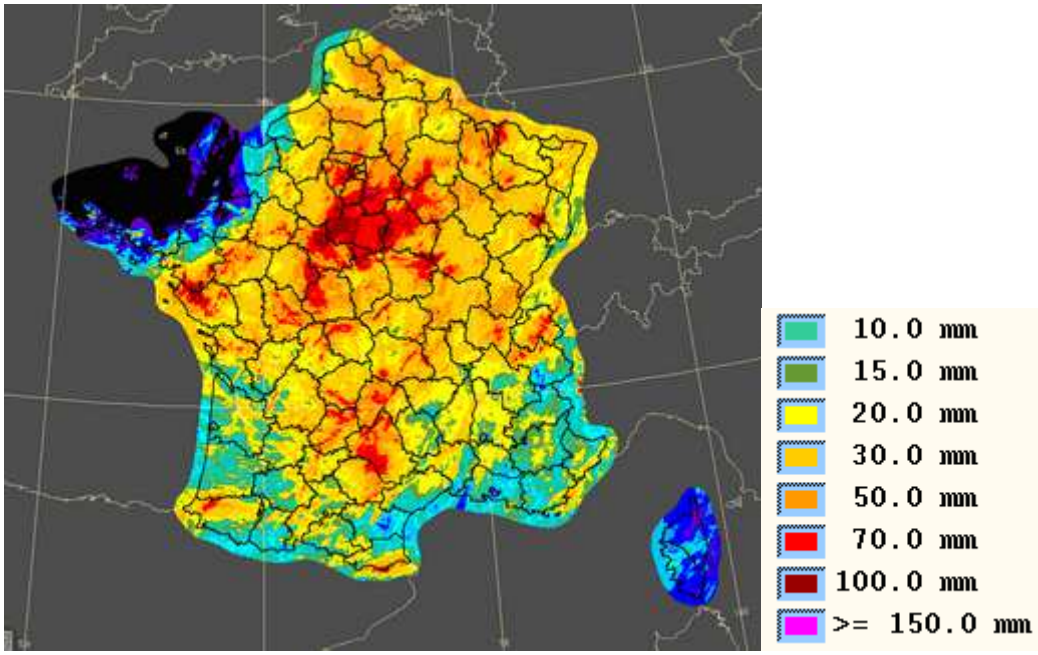

Lame d'eau observée mardi 31 mai : Cumul de précipitations en 72 heures du samedi 28 à 10 h au mardi 31 mai 2016 à 10 h locales. © Météo-France

La carte de cumul de précipitations permet de relever que, en région Centre-Val de Loire, les territoires impactés sont principalement les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre-et-Loire. Elle précise également que ce cumul varie de 50 à 70 mm, avec des niveaux pouvant atteindre les 100 mm. Une telle pluviométrie est assimilée à des événements de période de retour atteignant la cinquantennale, voire localement la centennale, alors que nombre de réseaux d'assainissement et d'aménagements urbains sont dimensionnés pour accepter une pluviométrie décennale.

Ces records de précipitations sur les départements concernés ont provoqué des crues importantes sur plusieurs affluents de la Loire et de la Seine.

I.2 Faibles précipitations sur l'amont du bassin

Quant à eux, les territoires du bassin où sont implantés les ouvrages gérés par l'Etablissement (Naussac en Lozère et Villerest dans la Loire) n'ont pas été soumis à de fortes intempéries. Le cumul constaté sur la même période, du 28 au 31 mai n'était que de l'ordre de 20 mm, induisant de faibles réactions du débit à l'entrée de l'ouvrage de Villerest : la moyenne constatée est de 100 m^3/s.

On rappellera que cet ouvrage a pour fonction non seulement le soutien des étiages, mais encore l'écrêtement des crues de la Loire en cas de précipitations extrêmes issues des masses d'air chaud en provenance de la mer Méditerranée et qui déversent sur les Cévennes. Ces précipitations peuvent produire des cumuls atteignant à certain endroit les 600 mm de pluies en 24h et générer des débits à l'entrée du barrage pouvant dépasser les milliers de m^3/s. C'est le cas de la crue de 2008 où le débit observé était de l'ordre de 3000 m^3/s.

Compte tenu du faible débit entrant ces dernières semaines, la gestion du barrage de Villerest est restée en situation normale de fonctionnement, à savoir le maintien du niveau de la retenue à cote constante de 314 mNGF conformément à ce qui est défini dans le règlement d'eau :

- aucun abaissement effectué durant l'événement pluvieux ;
- un débit sortant de même ordre que le débit entrant.

Pour ce qui concerne l'augmentation du débit relevé en Loire moyenne, avec une pointe de ce denier début juin de l'ordre de 1500 à 2000 m^3/s, cela s'explique par les précipitations importantes sur le bassin du Morvan et dans le département de l'Allier, générant un apport conséquent à la Loire. On relèvera par le biais du schéma et du graphique ci-dessous l'évolution des débits entre Villerest et Orléans le 1er juin.

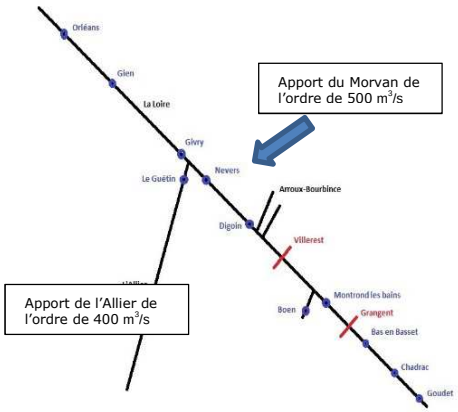

La figure suivante montre l'évolution des débits entre Villerest et Orléans.

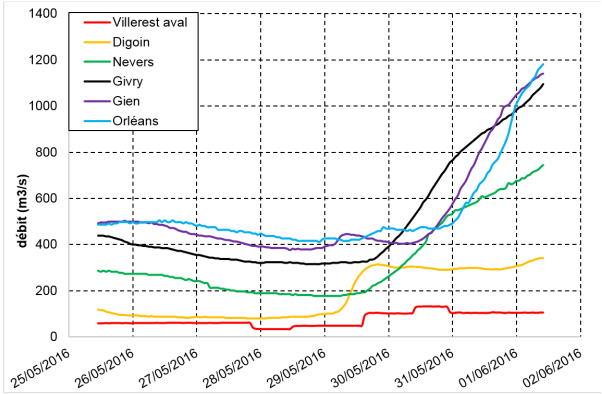

II Mise en perspective dans un contexte de changement climatique

Le contexte de ces intempéries fait resurgir la question des relations entre précipitations record et changement climatique. Peut-on relier un évènement ponctuel (et notamment celui de fin mai début juin), lié à la situation météorologique, et des changements sur le long terme ?

Météo France a publié un « Retour sur les très fortes pluies » sur son site le 3 juin dernier, apportant les éléments de réponse suivant :

Quid du changement climatique ?
Il n'est pas possible d'attribuer ce type d'événement (uniquement) au changement climatique. Il s'agit d'événements rares, qui sont principalement la conséquence d'une situation météorologique particulière.

Cependant, on peut se demander si le changement climatique (la perturbation anthropique du climat) est susceptible de modifier la probabilité d'occurrence d'un tel événement. Nous ne disposons pas d'étude spécifique sur la France. En revanche le consensus issu notamment du dernier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat), indique une intensification des épisodes de fortes précipitations dans un climat plus chaud.

Un article publié le 8 juin 2016 (*Pluies intenses et changement climatique, quel rapport ?*, Valérie Masson-Delmotte, Chercheuse en sciences du climat, directrice de recherche au CEA, article publié sur *The Conversation*) fait état des résultats issus de travaux de recherche récents sur les liens entre hausse globale des températures et épisodes records de précipitations.

Ce que l'on peut notamment en retenir pour le bassin de la Loire et ses affluents, qui est concerné à la fois par les résultats à l'échelle de la France, et par les résultats particuliers liés aux événements cévenols impliqués dans les crues sur l'amont du bassin, est à rattacher à des travaux d'étude des précipitations observées, à savoir :

- « *Une première analyse pilotée par Robert Vautard a porté sur les records de pluies dans les Cévennes. Elle montre une nette augmentation des records d'automne dans cette région, depuis les années 1950 (+4 % par décennie) et une forte relation avec le réchauffement local.* »
- « *Une autre étude (…), portant sur les précipitations les plus intenses dans le sud de la France et pilotée par Juliette Blanchet, conclut à une tendance à l'augmentation sur la moitié de la région étudiée, en particulier sur les reliefs (Cévennes-Vivarais et Alès) (…), tout en soulignant les limites liées à la durée et la densité des observations.* »
- Il existe une variabilité des précipitations sur plusieurs décennies

III Analyse par rapport aux politiques de prévention des risques d'inondation

En la matière, les crues à répétition et fortement médiatisées dans les années 80-95, notamment la crue de 1992 à Vaison-la-Romaine, ont amené l'Etat à mettre en œuvre un programme de prévention des risques naturels dont l'un des points essentiels est de limiter strictement le développement dans les zones exposées. Il s'est traduit dans la loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, par la création des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), qui visent à limiter, dans une perspective de développement durable, les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles.

Par la suite, la transposition en droit français de la directive de 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite directive « Inondation », a été l'occasion de fixer un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondation. Cela se traduit par trois phases successives, conduites sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin :

- une phase d'évaluation des risques d'inondation et de diagnostic (EPRI) aboutissant à l'identification et la cartographie des territoires à risque important d'inondation (TRI),
- une phase de planification à l'échelle des grands bassins (PGRI) et de déclinaison de stratégies locales (SLGRI) sur les territoires à risque important,
- une phase d'action, pouvant être mise en œuvre via notamment des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI).

C'est dans ce contexte que se déploie actuellement la « Stratégie française de gestion des risques d'inondation », dont une présentation synthétique en date de mars 2016 est produite en annexe à la présente note. Au moment où certain média, rendant compte du fait que c'était « l'heure du bilan et aussi de se tourner vers l'avenir », a pu titrer « Tirer les leçons pour être mieux paré » (République du Centre du 11.06.2016, p. 2), on peut imaginer que cela se fasse au regard de la poursuite ou de l'atteinte des « 3 objectifs majeurs » fixés nationalement.

Pour en revenir aux événements survenus fin mai-début juin, ils ont souvent frappé là où on ne les attendait pas, à savoir nombre de communes situées en dehors des TRI et n'ayant pas de plan de prévention des risques inondation (PPRi). Cela interroge le parti qui a pu être pris, d'une concentration des efforts principalement et de plus en plus sur des territoires à forts enjeux.

A cet égard, on rappellera qu'à plusieurs reprises, notamment lors des consultations relatives à l'EPRI du bassin Loire-Bretagne, à la définition des TRI du bassin puis au projet de PGRI, l'Etablissement a émis des avis pointant la nécessité de traiter les risques d'inondation à une échelle cohérente afin d'éviter le morcellement et la perte de solidarité entre les territoires (Cf. Délibérations de décembre 2011, juillet 2012, juin 2013 et mars 2015).

A l'échelle nationale, près de 1360 communes de 24 départements ont été déclarées en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boues (par arrêtés ministériels des 8 et 16 juin), impactant particulièrement l'Ile de France et la région Centre-Val de Loire. Selon un premier bilan, ces inondations parfois qualifiées d'historiques ont provoqué 4 décès, 24 blessés et plus de 24 000 évacuations. Une première estimation par les assurances des dommages assurés a fait apparaître un montant supérieur à 1 milliard d'euros (Association française de l'assurance).

Sur le bassin de la Loire et ses affluents, près de 500 communes réparties sur 7 départements (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Nièvre) ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, dont plus de la moitié (près de 290) dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

Au-delà du drame humain (5000 maisons inondées et près de 1000 personnes évacuées dans le Loiret), c'est tout le tissu économique des départements qui a souffert. Dans le Loiret, la CCI évalue à 20% les entreprises plus ou moins impactées (soit environ 4000), 140 d'entre-elles ayant été gravement touchées, et certaines menacées de fermeture. En Indre-et-Loire, c'est entre 200 et 400 exploitations agricoles qui ont été touchées par les inondations. Le secteur du tourisme du fait des impacts sur la Loire à Vélo ou sur le patrimoine (Château de Chambord ou de la Ferté-Saint-Aubain) a également subi les conséquences directes ou indirectes des inondations.

Par ailleurs, les intempéries et débordements de cours d'eau ont rendu difficile voire impossible la circulation routière, particulièrement dans le Loiret (1/3 des axes départementaux impactés) et le Loir-et-Cher. L'autoroute A10 (axe Paris-Orléans-Tours) a été coupée au nord d'Orléans pendant 10 jours consécutifs, piégeant de nombreux véhicules, interdisant toute circulation sur cet axe et engendrant d'importantes perturbations de circulations dans le secteur. La circulation a également été impactée sur certains axes ferroviaires. Les réseaux de distribution d'eau et d'électricité ainsi que de télécommunication ont également été touchés impactant de nombreux foyers au-delà des zones inondées.

Le montant des premières enveloppes de crédits mis à disposition par l'Etat et des collectivités, au titre de la réparation des dommages, s'élève déjà à plusieurs dizaines de millions d'euros. On relèvera notamment que :

- l'État a débloqué une enveloppe de 30 M€ au titre de l'aide d'urgence,
- la Région Centre-Val de Loire a prévu un plan d'urgence de 8 M€ afin de répondre aux besoins des habitants, entreprises et collectivités sinistrées,
- le département du Loiret a proposé un fonds d'urgence et un dispositif d'aide pour les sinistrés et les collectivités pour un montant total de 2,8 M€, et celui du Loir-et-Cher a débloqué une aide d'urgence de 1 M€ pour les sinistrés,
- l'Agglomération d'Orléans a promis 1 M€ aux communes pour les travaux de voirie et les systèmes d'eaux pluviales.

L'accent mis actuellement sur ces actions pour parer « à l'urgence, au plus pressé », pour permettre la réparation et faciliter le retour à la normale, ne doit en aucune façon conduire à minimiser l'investissement primordial dans le domaine de la prévention, seul de nature à réduire à moindre frais et autant que possible l'impact des inondations à venir.

Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs questions méritent une attention renforcée sous cet angle, pour ce qui concerne par exemple : l'entretien des réseaux, y compris le dimensionnement des bassins de rétention ; le traitement des pollutions induites, avec la problématique de la dépollution des eaux et des sols ; les modalités particulières de gestion des déchets ; l'anticipation des phénomènes d'effondrement des sols… Sans même parler de la diffusion de la conscience du risque et de l'intégration des réflexes à adopter, à commencer par les plus simples.

IV Retour d'expérience d'actions de prévention des risques d'inondation

Les intempéries et les inondations ont touché des territoires et des acteurs ayant bénéficié d'actions de prévention menées par l'Etablissement. Quelques témoignages de collectivités et d'entreprises situées dans les territoires impactés ont pu être recueillis suite à la décrue. Ils confirment – s'il en était besoin – l'intérêt des actions préventives réalisées pour faciliter la gestion de crise, réduire la vulnérabilité et les dommages, permettre la continuité d'activité …, et montrent également une pérennité certaine de ces actions, plusieurs années après.

IV.1 Réduction de la vulnérabilité des activités économiques

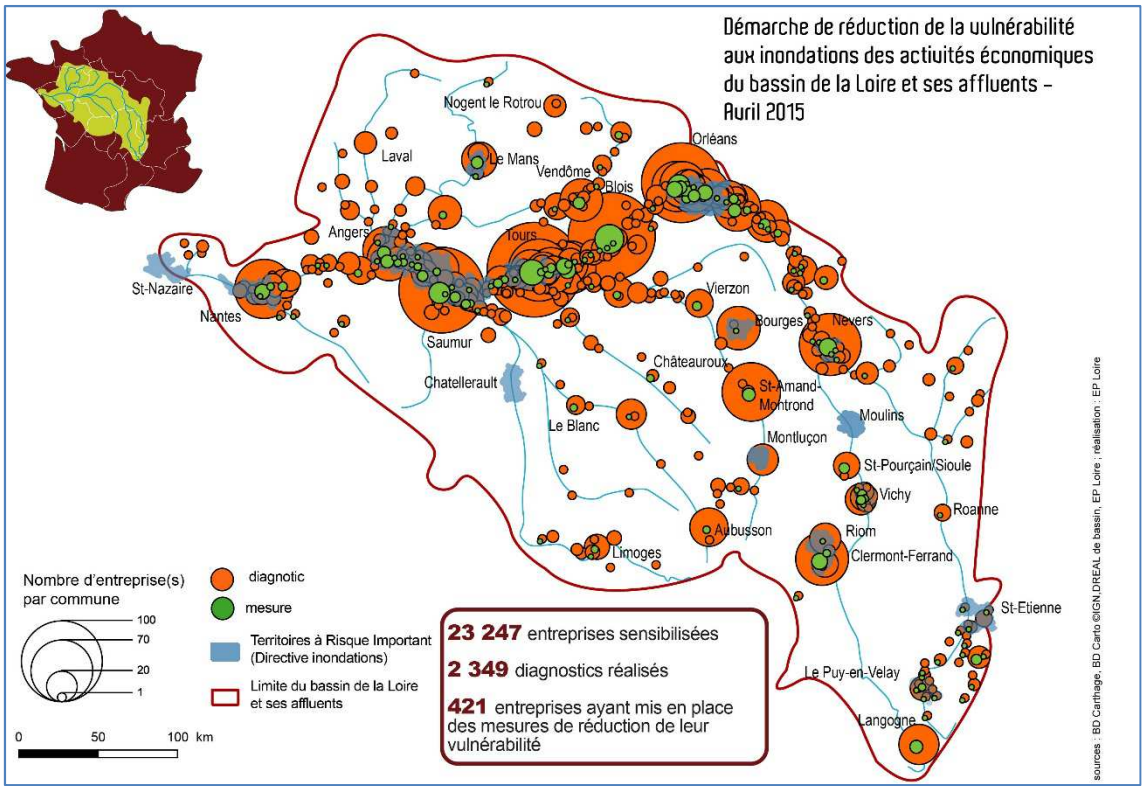

De 2007 à 2014, l'Etablissement a conduit une démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents, avec le soutien

notamment de l'Europe (FEDER) et des collectivités du bassin (www.eptb-loire.fr/demarche-industrielle).

Suite aux dernières inondations de fin mai-début juin, l'Etablissement est revenu vers des entreprises situées sur les communes reconnues en état de catastrophe naturelle, qui avaient réalisé le diagnostic de vulnérabilité aux inondations et mis en place des mesures *ad hoc*, afin de savoir dans quelle mesure cette anticipation du risque leur avait été utile.

On trouvera ci-après quelques extraits des premiers retours reçus ou publiés dans la presse :

Extrait de L'Usine Nouvelle du 06/06/2016 - Témoignage d'une entreprise du Cher (Vierzon) *: « En collaboration avec l'Etablissement public Loire, Koyo Bearings avait réalisé un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation. A l'issue de cette analyse, il avait réalisé un bassin de rétention dans lequel il a pu déverser tout le week-end le trop plein d'eau qui menaçait ses cuves de four et ses presses. Cette usine de 180 salariés et 70 intérimaires n'a jamais cessé de tourner ».*

Une entreprise du Cher
Pour notre société […], *nous n'avons pas été touchés par ces inondations mais prévenus du risque et ayant réalisé un diagnostic de vulnérabilité et mise en place des mesures de stockage nous avons constaté que ces mesures étaient tout [de] même utiles pour prévoir.*
Par contre notre Société […] *dans la zone industrielle des Forges de Vierzon, elle, a été touchée par cette inondation, aucune demande de diagnostic n'avait été proposée : c'est dommage ! du stockage aurait été prévu nous aurions sans doute été mieux préparés à subir cette inondation.*
Nous vous remercions [de] l'intérêt d'avoir réalisé le diagnostic de vulnérabilité aux inondations qui je pense [a] été très utile pour les entreprises qui ont mis en place des mesures.

Extrait de la Nouvelle République du 03/06/2016 : - Témoignage d'un commerçant du Loir-et-Cher (Blois) *– « Et Alain Talbo d'expliquer alors qu'en 2009 il a participé à une enquête de l'Etablissement public Loire concernant les conséquences économiques sur le commerce d'éventuelles inondations. « Des spécialistes sont venus constater les problématiques de pénétration des eaux dans les entreprises » se souvient-il. Et ont « évalué le montant des pertes » pour sa boutique de vêtement. Verdict : une inondation lui coûterait… 300 000 €. Une somme correspondant aux pertes de stocks, aux dégâts électriques et « à la remise en fonctionnement ».*

Une entreprise du Loir-et-Cher
J'habite à Blois, dans le quartier sud appelé « Vienne ». Nous avons été entourés d'eau mais le dispositif existant (digues et déversoir de Loire) a été suffisant. Ceci dit, je reste en vigilance, en partie grâce à la mission de diagnostic effectuée il y a quelques années. Je tiens à vous remercier de nouveau. Cette fois-ci, nous n'avons pas été impactés. Mais ça arrivera...

Une entreprise du Loir-et-Cher a indiqué par téléphone ne pas avoir eu de dégâts matériels. Mais compte-tenu de la difficulté d'accès, perte d'activités de 3 jours.

Une exploitation agricole du Loiret
Nous avons effectué le diagnostic de vulnérabilité inondation, nous avons mis en place le réhaussement de l'installation électrique, le 30 mai l'eau est arrivée aux pieds des bâtiments mais a inondé 25000 M2 du a un fossé non entretenu par la commune et le département or ces travaux étaient signalé dans le diagnostic les pertes s'élèvent aujourd'hui à 14000 € mais de nombreux plants sont asphyxiés par les racines et leurs avenir incertains.

Une exploitation agricole du Loiret
La Loire étant restée dans son lit aucune de nos installations n'a été touchée. Seul un pré où j'avais des chevaux a été recouvert d'eau, j'ai pu les déménager rapidement. Cette inondation était liée à des déversements d'installations dans les fossés.

Pépinière inondée à Saint-Denis-en-Val,
photo Camille LEGRAND, SIBL

IV.2 Préparation à la gestion de crise

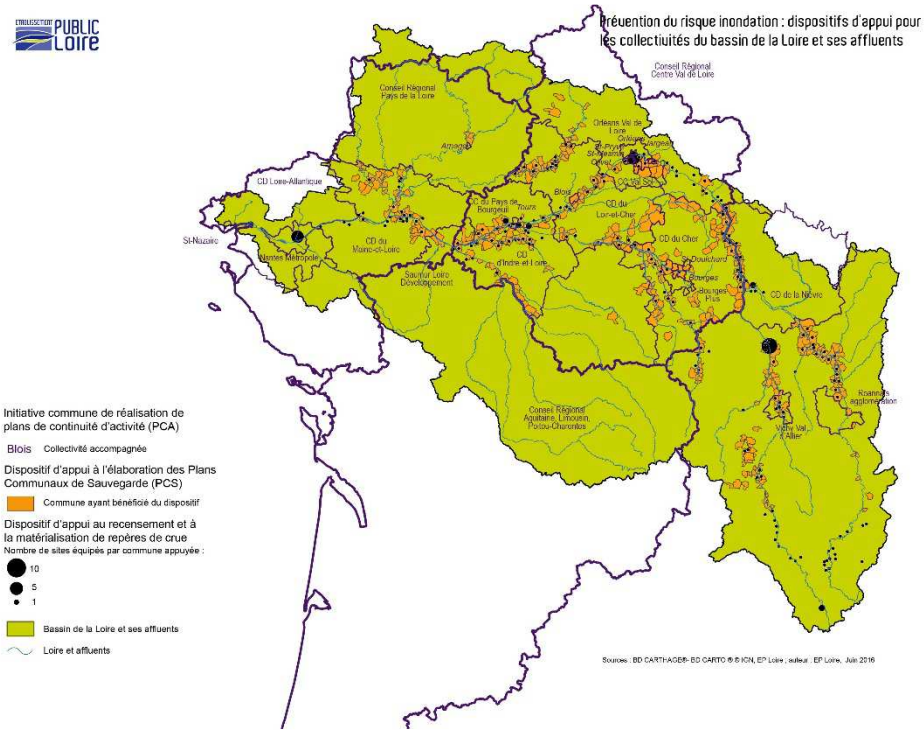

Depuis 2007, l'Etablissement mène un appui aux communes pour une préparation à la gestion de crise et notamment pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Près de 450 communes ont pu ainsi bénéficier de cet accompagnement et mettre en œuvre des démarches de gestion de crise.

Suite aux dernières inondations de fin mai-début juin, plusieurs communes ont fait état du déclenchement de leur PCS, également du fait que ce dernier leur avait permis de mieux gérer la crise.

Commune de RIGNY-USSE (37)
« Le Plan Communal de Sauvegarde a été un outil essentiel dans la gestion de crise des récents événements d'inondation.
Notre commune avait tout d'abord réalisé ce document avec l'appui technique de l'Etablissement à l'aide de l'outil OSIRIS qui permet d'établir un travail intéressant dans le croisement des données d'aléas et d'enjeux. Sur cette base, nous avons par la suite élaboré un document opérationnel. Lors des événements d'inondation de mai-juin derniers, nous avons pu gérer la crise générée par la crue de l'Indre grâce à notre connaissance du territoire et à l'opérationnalité de notre organisation. Nous devions notamment rester vigilant à l'éventualité d'une rupture ou d'une surverse d'une digue du Cher ayant pour conséquence l'évacuation préventive d'une partie de la commune. Heureusement, la décrue a eu lieu avant l'atteinte de cotes très alarmantes pour le Cher. Cependant, la crise qui a duré près d'une semaine a fortement éprouvé nos petites équipes. »

Commune de DRY (45)
« Je vous confirme que la mise en œuvre opérationnelle a été plus qu'utile face à ces inondations exceptionnelles de ces derniers jours.
Dès que nous avons vu l'eau du réseau assainissement remonter par les toilettes et inonder les classes de l'école primaire, dans un premier temps les employés communaux sont intervenus mais rapidement il a fallu demander du renfort en faisant appel à la liste établie par le PCS des personnes disponibles immédiatement.
En quelques heures nous avions arrêté le problème et en parallèle avec les pompiers, des artisans et entreprises un groupe électropompe mis en place évacua le trop plein.
Des interventions dans quelques maisons en zone inondable ont été touchées sérieusement là aussi le groupe a beaucoup œuvré pour évacuer l'eau et hisser les meubles sur palettes.
Ensuite nous avons cherché des solutions pour diminuer le niveau d'eau résiduelles dans le réseau assainissement avec notre prestataire en employant toutes ces personnes a ce relayer jour et nuit devant les points de relevage pour surveiller le bon fonctionnement de ces pompes empêchant ainsi le rejet dans beaucoup de maisons d'une rue principale.
Durant cinq jours et six nuits nous nous sommes investis avec cette équipe formidable et dans une bonne ambiance.
Pour conclure, nous avions prévu un exercice en juillet pour tester notre réactivité mais ces malheureux incidents nous ont donné l'occasion de le vérifier et de constater le bien-fondé de ce PCS. »

Commune de MONTLIVAULT (41)
« Notre commune n'a pas été sinistrée mais suite aux dégâts constatés dans les communes voisines et des difficultés rencontrées, nous allons mettre à jour notre PCS en tenant des comptes de ces évènements récents ».

IV.3 Réalisation de plans de continuité d'activité

L'Etablissement a porté, en 2013-2014, une première initiative commune pour la réalisation de Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour les collectivités du bassin de la Loire et ses affluents. Ainsi, 15 collectivités ont établi un diagnostic de la vulnérabilité de leurs enjeux et 10 d'entre-elles se sont lancées dans l'élaboration du document PCA.

Ville et agglomération Blaisoise
« ***Contexte des événements d'inondations des mois de mai-juin sur l'agglomération blaisoise :***
Suite à une forte pluviométrie dans la proximité de l'agglomération blaisoise et globalement en région centre, des phénomènes de ruissèlement puis des inondations se sont produits du lundi

30 mai au lundi 6 juin mobilisant les services de la commune de Blois. Les phénomènes de ruissellement ont eu lieu essentiellement sur le coteau le 30 et 31 mai. Les inondations dues à une crue des affluents de la Loire (Cosson, Beuvron et Cisse) ont commencées le mercredi 1er juin. Le pic de la crue a eu lieu entre le jeudi et le samedi selon la situation des communes sur le bassin des affluents.
Les services ont été surpris par les inondations provoquées par les affluents de la Loire, tels que le Cosson, le Beuvron et la Cisse. De plus, jusqu'au mercredi, les services de Blois n'ont pas été alerté sur les risques d'inondation liés à ces cours d'eau par les services de l'Etat. Ce n'est que mercredi que la préfecture a sollicité les services de Blois et qu'ainsi, la ville et l'agglomération ont été présentes au centre opérationnel départemental de la Préfecture du Loir-et-Cher.

Mise en œuvre opérationnelle des services de la ville et de l'agglomération :
La ville de Blois a été peu touchée sur son territoire et n'a donc pas réellement déclenché son PCS, mais simplement une petite cellule technique avec pour principales actions la gestion de la circulation (barrièrage et sécurité) et l'aide aux sinistrés.
L'agglomération blaisoise ne possède pas de Plan Intercommunal de Sauvegarde et n'a donc pas de structure prévue pour porter une action intercommunale de gestion de crise. Par ailleurs, la ville et l'agglomération ont été peu mobilisées par les autres communes (3 sollicitations seulement) car elles ne sont pas identifiées en matière de gestion de crise et n'apparaissent notamment pas dans l'organisation des différents Plans Communaux de Sauvegarde. Parmi les 33 communes d'Agglopolys touchées par les phénomènes, seulement 13 ont l'obligation d'avoir un plan communal de sauvegarde (car concernées par un PPR).
L'agglomération de Blois a quant à elle déclenché des dispositifs de continuité d'activité pour deux directions : l'assainissement et les déchets. Un Plan de Continuité d'Activité (PCA) avait été établi pour la direction des déchets lors de la première initiative commune pour la réalisation de PCA, portée par l'Etablissement public Loire. Une problématique de coupure des accès nord-sud avait été envisagée et une adaptation des services de collecte des déchets avait été élaborée sur la base de ce PCA.
Lors des événements récents, il a été anticipé que la crue ne durerait que quelques jours, et l'agglomération a décidé de ne pas déployer son PCA dans sa globalité pour le service de collecte des déchets. Elle a cependant adapté la logique d'organisation nord-sud à ses directions de l'assainissement. »
Les servies d'accueil scolaire et périscolaire ont été impactés car la préfecture a suspendu les cours le jeudi et le vendredi et le personnel a eu BCP de difficultés à venir sur son poste de travail. Un accueil en mode dégradé a donc été mis en place laissant percevoir la nécessité de travailler sur un PCA.
La PM et le service voirie ont été très fortement mobilisés les principes d'organisation en mode dégradé et de rotation des agents sur des horaires élargies ont été mis en place. »

IV.4 Réduction de la vulnérabilité des biens patrimoniaux

Le patrimoine culturel a été fortement impacté lors des récentes inondations. A Paris, les grands musées ont fermé leurs portes au public et évacué une partie de leurs collections. Sur le bassin de la Loire et ses affluents, plus particulièrement en région Centre-Val de Loire, c'est toute la filière touristique qui a été affectée. En effet, plusieurs châteaux ont été touchés et de nombreuses annulations de touristes ont été enregistrées par les hôtels.

Pour le château de Chambord, site emblématique du Val de Loire, le coût de l'interruption d'activité est estimé à lui seul à 30 000 € par jour. Le montant des dégâts occasionnés est très important pour plusieurs sites. Par exemple, pour le château de la Ferté-Saint-Aubin, ils sont estimés à 400 000 €. Les conséquences financières en termes de pertes d'exploitation et par conséquent de retombées économiques pour les territoires sont fortes.

En termes d'image de marque pour la destination, les répercussions pourraient également être négatives, c'est la raison pour laquelle une campagne de communication a été rapidement entreprise par le Comité régional du tourisme pour indiquer le retour à la normal sur l'ensemble des sites impactés.

On rappellera que l'Etablissement, dès le début des années 2000, a réalisé sur la Loire moyenne, en lien avec la DRAC, un inventaire du patrimoine culturel inondable. Depuis 2015, il a élargi ce travail à l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents, en le ciblant plus particulièrement sur les TRI dans un premier temps. Ainsi, depuis le début de l'année 2016, sont déjà disponibles : une méthodologie de recensement et de cartographie des monuments historiques et autres biens culturels patrimoniaux, en lien avec leur exposition au risque inondation et à la mesure des dommages potentiels qu'ils pourraient subir est maintenant disponible ; un outil d'autodiagnostic visant à permettre aux gestionnaires de biens patrimoniaux de mieux connaitre l'inondation susceptible d'intervenir, d'identifier et d'analyser ses conséquences ainsi que les mesures (techniques ou organisationnelles) à mettre en place. Par ailleurs, à l'initiative toujours de l'Etablissement, un inventaire a été entrepris sur 6 TRI du bassin, pour réalisation d'ici à la fin octobre, avec en parallèle de nouveaux autodiagnostics « test ».

La stratégie française de gestion des risques d'inondation

3 objectifs majeurs :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés aux inondations
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La stratégie nationale favorise l'appropriation des risques d'inondation **par le plus grand nombre**.

Les territoires à risque important d'inondation (TRI) en France métropolitaine

L'ensemble des acteurs est mobilisé pour relever **4 défis** :

- Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage
- Aménager durablement les territoires
- Mieux savoir pour mieux agir
- Apprendre à vivre avec les inondations

Un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est entré en vigueur sur chaque grand bassin hydrographique au 22 décembre 2015 et une stratégie locale de gestion des risques d'inondation déclinera le PGRI sur chaque TRI d'ici fin 2016.

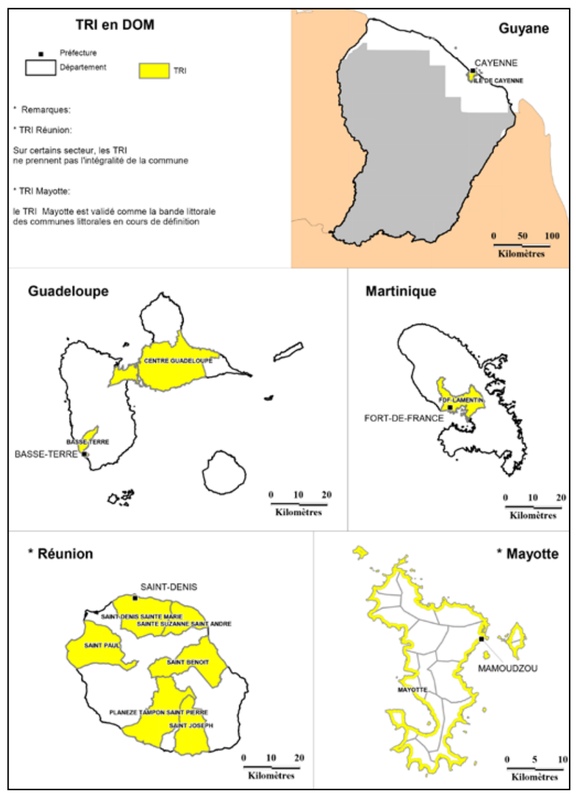

Les territoires à risque important d'inondation (TRI) en outre-mer

Pour l'atteinte de ces objectifs nationaux,
3 principes structurent l'action de l'ensemble des parties prenantes :
- solidarité
- subsidiarité et synergie des politiques publiques
- priorisation et amélioration continue

Les **territoires spécifiques** particulièrement confrontés à des risques multiples :
-Les territoires **littoraux**
-Les territoires **de montagne**
-Les territoires **d'outre-mer**

Les risques en chiffres

17,1 millions de personnes exposées au risque d'inondation par débordement de cours d'eau
1,4 million de personnes exposées au risque d'inondation par submersion marine
Plus de 9 millions d'emplois exposés aux débordements de cours d'eau et plus de 850 000 emplois exposés aux submersions marines
20 % des habitations exposées aux submersions marines sont de plain-pied

TOUS ENSEMBLE
Etat
Elus
Collectivités
Entreprises
Citoyens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

DICOM-DGPR/POS/160059 - Mars 2016 - Crédits photos : MEEM-MLHD - N. Lebunetel / mairie de Saint-Vaast-la-Hougue